

Le dix neuf mai deux mille onze à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, le treize mai deux mille onze s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel TROADEC, Maire.

Etaient présents, tous les membres à l'exception de Michel TROADEC pouvoir Raymond LE DREFF arrive en séance après le vote de la question 5.3.11

M. COROLLEUR Patrice a été nommé secrétaire de séance.

0.3.11 COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 31 mars 2011

Le compte rendu de la réunion du 31 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

1.3.11 PHOTOVOLTAIQUE SALLE OMNISPORTS

Discussion

Monsieur Le Maire rappelle que la toiture de la salle de sport est en très mauvais état et présente quelques problèmes d'étanchéité.

A la demande de la commune, et compte tenu des compétences exercées par le SDEF au titre des énergies renouvelables, en 2010, le SDEF a réalisé une pré-étude pour étudier la possibilité de profiter de la réfection de la toiture en mauvais état pour poser des panneaux photovoltaïques sur l'ensemble de la toiture, soit environ 2 200 m².

L'étude a démontré que la rentabilité de l'installation photovoltaïque était suffisante pour couvrir la totalité des coûts de réfection de la toiture et de l'installation de production électrique, compte tenu des tarifs de rachat du Kwh photovoltaïque en vigueur au moment de l'étude, soit 44c€/kWh/ (tarif photovoltaïque de Septembre 2010). De ce fait, le SDEF proposait à la commune de porter la totalité de l'investissement de la centrale solaire photovoltaïque intégrée au patrimoine bâti de la commune.

Au vu de cette étude, une délibération n° 2,5,10 du 7 octobre 2010 a habilité Monsieur Le Maire a signé une convention d'occupation temporaire pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle de sport de la commune de Plouguin.

A la suite du moratoire décrété par le gouvernement sur les tarifs de rachat des énergies renouvelables, notamment les énergies photovoltaïques, et de la publication des nouveaux décrets fixant les tarifs de rachat à 28,85 c€/kWh pour le type d'installation prévu sur la salle de sports, la pré-étude démontrait que le projet ne pouvait être financièrement équilibré avec ce nouveau tarif.

C'est pourquoi, il est proposé à la commune de prendre à sa charge le coût qu'elle aurait à supporter si elle remplaçait la toiture en l'état et au SDEF de prendre à sa charge la totalité du surcout lié à l'installation de la production photovoltaïque.

A la suite de l'appel d'offres lancé par le SDEF qui serait maître d'ouvrage unique pour la couverture et l'installation photovoltaïque, le coût à la charge de la commune ressort à 95 130 € HT. Cette participation comprend la fourniture et la pose d'un bac acier sur la partie est et ouest, y compris l'avancée située à l'est. Elle est fixe et forfaitaire.

Compte tenu que la convention conclue entre le SDEF et la commune était basée sur une étude de coût de rachat du kWh photovoltaïque de 44 c€ et que le prix actuel est de 28,85 c€ et par conséquent non réalisable dans les conditions définies initialement,

compte tenu de la volonté du conseil municipal de s'engager dans une politique favorisant le développement des énergies renouvelables,
compte tenu de l'obligation de refaire la couverture de la salle de sports rapidement.

Monsieur Le Maire propose que la commune passe avec le SDEF un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public prévoyant:

- d'une part que la commune reverse au SDEF la somme de 95 130 € en compensation des frais inhérents au remplacement des éléments de toiture que la commune aurait tôt ou tard à remplacer,
- d'autre part que, en accord avec le SDEF, le versement de la participation de la commune au SDEF se fasse en 2012, compte tenu que la commune n'a pas budgétisé cet investissement en 2011 et que l'investissement doit absolument être fait rapidement, la fixation des tarifs étant susceptibles de bouger tous les 3 mois et de remettre en cause une nouvelle fois cet investissement, la commune s'engageant à payer les intérêts prorata-temporis au taux de 3,09 % l'an sur l'avance effectuée par le SDEF.

Les autres conditions de la convention initiale restent identiques, notamment celles précisant qu'en contrepartie de la mise à disposition la toiture au SDEF, la commune recevra une redevance d'occupation définie de la façon suivante : une part fixe de 0,50 €/m² et une Part variable fixée à 30 % du résultat net annuel, soit une recette annuelle prévisionnelle comprise entre 2000€ et 2500€.

Le SDEF assurera l'exploitation de la centrale durant la durée de la convention.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

CONFIE au SDEF la réalisation de la centrale photovoltaïque
AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public

2.3.11 TABLEAU D'AVANCEMENT 2011

Discussion

Michel TROADEC, Maire, présente le tableau d'avancement 2011 avis favorable de la C.A.P. du Centre de Gestion du FINISTERE en date du 22 avril 2011.

<i>Grade actuel</i>	<i>Nouveau grade</i>	<i>Poste</i>	<i>Date d'application</i>
Rédacteur principal	Rédacteur Chef	1	01/01/11

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition de tableau d'avancement au 1er janvier 2011

3.3.11 BUDGET COMMUNE - EMPRUNT 300 000 €

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, rappelle que lors du vote du budget était inscrit un emprunt de 300 000 €.

Après mise en concurrence et présentation en commission Axe I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 18 mai 2011 la proposition suivante de la BCME, Banque Commerciale pour le Marché des Entreprises est retenue :

Durée	20 ans
Périodicité	Semestrielle
Taux fixe	4,38%
Amortissement	Constant du capital
Commission d'engagement	0,10 % du montant du prêt
Frais de dossier	Néant

Le possibilité d'utiliser la proposition « annuité profit » sur ces bases est retenue.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition de prêt

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à son exécution

4.3.11 BUDGET COMMUN - EMPRUNT 120 000 €

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, rappelle que lors du vote du budget était inscrit un emprunt de 120 000 €.

Après mise en concurrence et présentation en commission Axe I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 18 mai 2011 la proposition suivante de la BCME, Banque Commerciale pour le Marché des Entreprises est retenue :

Durée	20 ans
Périodicité	Semestrielle
Taux fixe	4,38%
Amortissement	Constant du capital
Commission d'engagement	0,10 % du montant du prêt
Frais de dossier	Néant

Le possibilité d'utiliser la proposition « annuité profit » sur ces bases est retenue.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition de prêt

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à son exécution

5.3.11 LIGNE DE TRESORERIE 350 000 €

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, rappelle que les projets votés au budget 2011 comporte des recettes dont le bénéfice sera décalé dans le temps :

- 1) Remboursement par le fonds de compensation de la TVA en 2013 :
140 000 € TVA Trait d'union
50 000 € TVA Mairie
- 2) Versement de subvention suivant les disponibilités des financeurs :
60 000 € subvention cadre de vie Conseil Général
100 000 € subvention Eco Faur Conseil Régional

Il propose d'ouvrir une ligne de crédit, après mise en concurrence et présentation en commission Axe I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 18 mai 2011 la proposition suivante de la BCME, Banque Commerciale pour le Marché des Entreprises est retenue :

Durée	1 an
Index	T4M
Marge	0,89%
Base	360 jours
Commission d'engagement	0,10 % du montant du prêt
Frais de dossier	Néant

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition de ligne de trésorerie
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à son exécution

6.3.11 RENEGOCIATION CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE

Discussion

Question reportée

7.3.11 CREATION BUDGET ZONE D'ACTIVITES DE KER EOL II

Discussion

Raymond LE DREFF, Adjoint au Maire, présente le projet de budget pour la zone d'activités de Ker Eol II qui a été soumis en commission Axe I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 18 mai 2011.

L'instruction budgétaire et comptable M14 stipule que les communes qui sont amenées à effectuer des opérations de viabilisation de terrains dans le but de les vendre, doivent tenir une comptabilité de stock spécifique pour ces opérations.

En effet, ces terrains, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité.

La comptabilité de stock qui sera tenue pour ce lotissement de Ker Eol II est celle de l'inventaire intermédiaire.

Le terrain d'assiette propriété de la commune sera pris en compte dans le budget de lotissement au hauteur de 21 790 m² pour cette phase de viabilisation soit à 4,30 € le m² = 93 697 €. En prévision acquisition de 4 000 m² à 4,30 € (frais inclus) soit 17 200 € pour un total terrain à viabiliser de 111 000 €

Les opérations d'aménagement d'une zone d'urbanisation sont assujetties à la TVA. A ce titre les recettes et les dépenses de ce budget seront comptabilisées hors taxe.

Le budget Ker Eol II s'équilibre en recettes et dépenses à : 463 000 € H.T.

Le budget est voté par chapitre.

Dépenses (hors TVA)		Recettes (hors TVA)	
Chapitre		Chapitre	
C/ 6015 Achats de terrains	111 000	C/ 7015 Vente de lots	363 000
C/ 6045 Etudes et prestations de services	12 000	D.E.T.R.	100 000
C/ 605 Travaux réseaux et VRD	340 000		
	463 000		463 000

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition de budget

FIXE le prix de rachat du terrain à la commune à 93 697 €

OPTE pour l'assujettissement à la TVA

8.3.11 TARIF DE VENTE DES TERRAINS DE KER EOL II

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente les tarifs soumis à la commission Axe II «Penser globalement, Agir localement » qui a donné un avis favorable.

	Surface(m ²)	Tarif vente (€)
Lot 1	1 160	26 490,30
Lot 2	1 038	25 367,29
Lot 3	1 251	27 327,96
Lot 4	1 479	29 426,70

Lot 5	9 862	106 592,23
Lot 6	2 000	34 222,50
Lot 7	5 000	61 837,51
Lot 8	4 000	52 632,51
	25 790	363 897,00

Il convient d'ajouter pour chaque lot le raccordement à l'assainissement (budget Assainissement) et au réseau d'adduction d'eau potable (budget Eau).

Frédéric PAUL, intéressé par l'achat d'un lot ne participe pas au vote.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette proposition de tarifs de vente des lots de la zone d'activité de Ker eol II

CONFIE à Maître DROUAL la vente de ces parcelles

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ces ventes

9.3.11 KER EOL II – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL GENERAL – AIDE A LA COMMERCIALISATION DE TERRAINS EN PARCS D'ACTIVITES

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la possibilité de subvention du Conseil général dans le cadre de la vente de terrains en parc d'activités. La commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » a donné un avis favorable à cette demande d'aide.

L'aide est de 2,5 € par m² * 1,074 (coefficient de solidarité du Conseil Général) soit 2,685 € par m² dans la limite de 3 500 m² et de 50 % du prix de vente H.T. du lot.

Sont exclus de cette aide :

- 1) les activités commerciales et de promotion immobilière
- 2) l'acquisition par un particulier ou par une SCI

L'acte de vente doit préciser cette subvention.

L'aide potentielle par lot serait de :

	Surface(m2)	Aide potentielle
Lot 1	1 160	3 114,60
Lot 2	1 038	2 787,03
Lot 3	1 251	3 358,93
Lot 4	1 479	3 971,11
Lot 5	9 862	9 397,50
Lot 6	2 000	5 370,00
Lot 7	5 000	9 397,50
Lot 8	4 000	9397,5
	25 790	46 794,17

Frédéric PAUL, intéressé par l'achat d'un lot ne participe pas au vote.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	0

ADOpte cette proposition

AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ces demandes de subventions

10.3.11 AIDE AU JAPON

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la proposition d'aide au JAPON suite aux catastrophes naturelles (séisme et tsunami). La commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » a donné un avis favorable à cette aide.

Il propose de verser une aide de 250 € (identique à l'aide pour HAÏTI) au fonds d'aide créé par l'association « Le carrefour des communes » et affectée au fonds « Catastrophe au JAPON, solidarité des communes françaises ».

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition

11.3.11 CONVENTION RPAM

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la convention Relais Parents Assistantes Maternelles intercommunale pour la période 2011 à fin 2013. La commission AXE II « Penser globalement, Agir localement » a donné un avis favorable à cette convention.

Il s'agit, sur la base actuelle de répartition (14,60 % de participation pour PLOUGUIN), d'augmenter le temps de travail de l'animatrice afin de prendre en compte sa charge de travail. L'augmentation sera progressive et sera supportée par PLOUGUIN de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013
Subvention communale	1 566,87	1 987,16	2 013,62	2 511,71
Retour CEJ	847,97	1 058,33	1 053,29	1 256,60
Reste à charge	718,90	928,83	960,33	1 255,11
Equivalent temps plein	0,5	0,6	0,6	0,7

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	0	1

ADOpte cette nouvelle convention

AUTORISE le Maire à signer la convention jusqu'à fin 2013 et tous documents nécessaires à son exécution

12.3.11 LOCATION AUTO ECOLE JACOB

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente la proposition de contrat de location suivante :

La commune propose de louer, pour un an renouvelable, un bâtiment municipal (d'approximativement 50 m²) situé Place Eugène FOREST à Monsieur JACOB afin d'y installer une Auto Ecole à partir du 1er septembre 2011.

La location se ferait au tarif : 300 euros par mois

Le locataire fera son affaire des charges de location (eau, assainissement, électricité, téléphone,...)

Le locataire aura à sa charge les impôts lié à l'utilisation de ce local.

Un contrat de location sera passé devant Maître DROUAL notaire à PLOUDALME-ZEAU après avis du conseil municipal.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition

CONFIE à Maître DROUAL la rédaction du contrat de location

AUTORISE le Maire à signer le contrat de location et tous documents nécessaires à son exécution

13.3.11 INSTALLATION CLASSEE – GAEC JAOUEN – COAT MEAL

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente le projet du GAEC JAOUEN qui a reçu un avis favorable, à la majorité, de la commission AXE II « Penser globalement, Agir localement ».

Il s'agit de la demande du GAEC JAOUEN en vue :

- 1) du regroupement de cheptels bovins sur le site de Kersimon à COAT MEAL, l'effectif devant être porté à 146 vaches mixtes (140 vaches laitières et 6 vaches allaitantes) et leur suite
- 2) de la restructuration interne à azote constant de l'élevage porcin exploité sur le site de Croas Ar Merdy à PLABENNEC, concernant un effectif de 40 reproducteurs et 958 porcs charcutiers et cochettes non saillies
- 3) de la poursuite d'exploitation de l'effectif porcin autorisé sur le site de Camhars à PLOUVIEN composé de 191 reproducteurs, 1 020 porcs charcutiers et cochettes non saillies et 900 porcelets.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	4

SUIT l'avis de la commission

14.3.11 INSTALLATION CLASSEE – SCEA ROUZIC - PLOUDALMEZEAU

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, présente le projet du SCEA ROUZIC qui a reçu un avis favorable, à la majorité, de la commission AXE II « Penser globalement, Agir localement ».

Il s'agit de la demande de la SCEA ROUZIC en vue d'obtenir l'autorisation d'éprouver à l'extension de son élevage porcin implanté au lieudit Poulbleizi en PLOUDALMEZEAU dans le cadre du dispositif dérogatoire de la restructuration externe ; après projet, l'effectif comprendrait 230 porcs reproducteurs, 1 800 porcelets en post-sevrage et 935 porcs charcutiers et cochettes non saillies, soit 2 677 animaux équivalents.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	1	3

SUIT l'avis de la commission

15.3.11 PROTECTION DU CAPTAGE – LOCATION DE TERRAINS

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, rappelle que la commune a fait l'acquisition de terres pour « reloger » les agriculteurs du périmètre A de protection du captage d'eau de Tourhip.

Il convient maintenant de louer ces terres par des baux passés auprès de Maître DROUAL.

Tarif de la location est fixé à 150 €/hectare/an (hors zone humide) à partir du 1er janvier 2012.

Lot à Kervellec loué à Yvon L'HOSTIS 525 € par an

Lot à Kervellec loué à Jean-Yves THOMAS 225 € par an

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

CONFIE la rédaction des baux à Maître DROUAL
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à ces locations.

16.3.11 PROTECTION DU CAPTAGE – ACQUISITION DE TERRAINS EN PERIMETRE A – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Discussion

Roger TALARMAIN, Adjoint au Maire, rappelle que la commune est engagée dans l'acquisition des parcelles situées dans le périmètre A de protection du captage d'eau de Tourhip.

Madame MENGUY née L'HOSTIS Raymonde propriétaire des parcelles I 958 (27 a 45) et ZB 35 (2 ha 82 a 00) a signé la convention d'indemnisation portant sur ces deux terrains ainsi qu'une proposition d'acquisition de ces mêmes deux parcelles située en périmètre A de protection du captage de Tourhip.

Le montant de la transaction, prenant en compte les valeurs fixées par France Domaine est le suivant :

Achat de parcelles :	2 745 m2 à 0,12 €	=	329,40 €
	28 200 m2 à 0,38 €	=	10 716,00 €
	Total achat	=	11 045,40 €
Indemnisation suivant convention		=	8 803,38 €
<u>Total transaction</u>		<u>= 19 848,78 €</u>	

Cette transaction est subventionnée par le Conseil général et l'Agence de l'Eau.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte cette proposition
AUTORISE le Maire à signer tous documents liés à cette vente
CONFIE à Maître DROUAL la rédaction de l'acte lié à cette vente
SOLLICITE Les différentes subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil général concernant l'acquisition et l'indemnisation du terrain.

17.3.11 CONVENTION ADEXAP

Discussion

Gilbert LE BLOAS, Adjoint au Maire, présente la proposition de nouvelle convention avec l'école de musique ADEXAP présentée en commission AXE I « des Projets Adaptés à nos Capacités » lors de la préparation budgétaire.

La nouvelle convention est basée sur une participation des communes de :

- 1) 1,16 € par habitant
- 2) 60 € par élève mineur

S'ajoute à ce financement celui de la C.C.P.A. pour les communes de SAINT PABU et PLOUGUIN à hauteur de sa participation aux écoles de musique de son territoire soit approximativement 48 € par élève mineur.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce nouveau financement

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle convention valable jusqu'en 2014

18.3.11 RENOVATION SALLE OMNISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS – ETAT – CONSEIL GENERAL

Discussion

André YVINEC, Adjoint au Maire, présente le projet de rénovation de la salle omnisports en lien avec la pose de panneaux photovoltaïque.

Un diagnostic a été réalisé portant sur la réfection, l'isolation et la sécurité de la salle omnisports.

Le projet est estimé à	276 000 € H.T. soit	330 096 € TTC
Aide du Conseil Général sollicitée 10 %	27 600 €	
Aide Etat sollicitée 10 %	27 600 €	
Reste à charge de la commune	220 800 € H.T. soit	264 077 € TTC

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce projet

SOLLICITE l'aide du Conseil Général

SOLLICITE Madame la Députée Maire de PLOUDALMEZEAU pour obtenir l'aide de l'Etat.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution

18.3.11 POLE D'ECHANGE MULTIMODAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Discussion

Daniel SALIOU, Adjoint au Maire, présente le projet de pôle d'échange multimodal élaborer avec les services du Conseil général et les autocaristes et soumis à la commission AXE I « des Projets adaptés à nos Capacités » du 18 mai 2011.

Le projet final est prévu pour recevoir deux cars simultanément. Une trentaine de place de stationnement seront créées. Les abribus seront fournis par le Conseil Général ainsi que l'an prochain un abri vélos.

Le coût du projet est de 160 000 € H.T. soit 191 360 € TTC

Aide du Conseil Général 50 000 €

Aide C.C.P.A. (70 % du restant) 77 000 €

Reste à charge de la commune 33 000 € H.T. soit 20,6 % du PEM

Reste à charge avec TVA 39 468 € T.T.C.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	0	0

ADOpte ce projet

SOLLICITE l'aide du Conseil Général

SOLLICITE l'aide de la C.C.P.A.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à son exécution

19.3.11 DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Michel TROADEC, Maire, présente les déclarations d'intention d'aliéner déposées depuis le dernier conseil municipal et sur lesquelles il n'a pas utilisé son droit de préemption.

N°	Vendeur	Adresse	Parcelle	Surface (m²)	Acquéreur
03 2011	KERVRAN Rémy	Rue Paotr Tréouré	I 1260	496	LE BORGNE Henri
04 2011	ABILY Jean	5 impasse Pen ar Créac'h	ZC 100	863	PROVOST Sébastien
05 2011	SAVIN Jacques	34 rue des peupliers	ZB 188	717	TALOC / COUM

20.3.11 QUESTIONS DIVERSES